

INFIRMIER DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Dans le cadre de la mise en œuvre du séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) de février 2023, le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport de l'Hérault (SDJES 34) recherche,
1 infirmier.

Dates du séjour février

du dimanche 19 février au vendredi 03 mars inclus (13 jours sur site)

Temps de travail

+ 2 jours préparation et rangement du centre (1 jour avant et 1 après séjour)

+ 10 jours de conception, organisation et formation en amont

+ 1 jour de retour d'expérience (RETEX)

Soit total rémunéré : 30 jours (incluant 4 jours de congés compensatoires)

➤ Présentation du séjour de cohésion SNU

Le Service National Universel (SNU) se décline en trois phases successives, incluant, dans un premier temps le séjour de cohésion. Ce recrutement concerne cette phase-là.

Toutes les informations relatives au SNU sont disponibles sur le site officiel :

<https://www.snu.gouv.fr>

Ou encore via la vidéo du séjour de cohésion Haute Garonne, juin 2022 :

<https://www.youtube.com/watch?v=0is0DQIGMMA>

L'organisation des séjours de cohésion, dans le cadre du Service National Universel (SNU), se déroule de la façon suivante :

- Une organisation nationale et départementale (SDJES 34 pour l'organisation administrative)
- Une équipe de direction sur site composée de 5 membres
- 4 référents d'animateurs nommés « capitaine de compagnie »
- 13 animateurs nommés « tuteurs de maisonnée »

En février 2023, l'Hérault propose un séjour d'une capacité de 154 volontaires hébergés collectivement sur un seul centre. Ce séjour de cohésion accueillera des jeunes issus des différents départements de la région Occitanie (hors département de l'Hérault) et des jeunes d'Ile de France.

➤ Descriptif du poste

Sous l'autorité du chef de centre, l'infirmier est un membre de l'équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes :

1. Référent sanitaire du centre :

- appuyer et conseiller l'équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les situations individuelles.

2. Suivi sanitaire et soins infirmiers :

- assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.

3. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans le cahier des charges :

- repérer les jeunes volontaires qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans ;

- après examen de leur situation individuelle, assurer l'information sur l'intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d'examen de santé de leur lieu de résidence.

4. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins :

- avec l'accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.

5. Promotion de la santé :

- tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d'encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

L'infirmier est présent en journée durant tout le séjour et assure une astreinte la nuit.

➤ **Connaissances, compétences et qualifications**

Qualifications :

- Diplôme d'état d'infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)
- Attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers exigée
- Attestation d'inscription au fichier ADELI exigée

Connaissances :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Promotion de la santé
- Gestion d'évènements graves

Compétences :

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

➤ Modalités du contrat

Types de contrat

En fonction du profil du candidat : contrat type CEE, CDD ou Primes pour les agents du service public. Les titulaires des 3 fonctions publiques ainsi que les contractuels de plus d'un an, travaillant au sein d'une collectivité territoriale, dans des services enfance / jeunesse / animation, peuvent prétendre à :

- . Un contrat type CEE, en posant des congés
- ou
- . Bénéficiaire de primes, si la hiérarchie autorise l'absence, en + du salaire habituel.

➤ Rémunération et avantages

Salaire journalier brut : 91,90 €

Avantages : repas, hébergement et laverie pris en charge.

Covoiturage possible jusqu'au site.

➤ Horaires de travail

Formation et préparation pédagogique : 9h-17h

Séjour : 7h-22h30.

➤ Contacts / Organismes / candidatures

Adresse administrative de l'organisation départementale :

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)
SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DE L'HERAULT (SDJES)
3 AVENUE CHARLES FLAHAULT
34094 MONTPELLIER CEDEX 5

Pour candidater :

Envoi du CV et de la lettre de motivation à l'adresse suivante : ce.sdjes34.snu@ac-montpellier.fr

Candidature attendue **avant le mercredi 30 novembre**

Période d'entretiens : du 1^{er} au 9 décembre 2022